

**Décision du Président
Contrat abonnement SVP – CO23016
Titulaire : Société SVP**

2023 – D – n° 65

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté N° 2023-A-287 du 13 mars 2023 portant délégation temporaire du Président à Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT que le contrat abonnement SVP a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société SVP sise 3 rue Paulin Talabot à SAINT OUEN CEDEX (93585),

DECIDE

Article 1^{er} : De signer le contrat abonnement SVP à passer avec la société SVP pour un montant mensuel de 733,60 € HT.

Article 2 : Le contrat débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 2 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 02/05/2023

**Pour le Président absent et par délégation,
Le Directeur Général des Services**



François ROUSSEL DEVAUX

La présente délibération publiée le 2/05/2023
Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230502-D2023-65-AR
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023